



Reims Triathlon

Duathlon de la Montagne de Reims à SILLERY

DIMANCHE 22 avril 2018

Règlement

Le duathlon se déroulera le 22 avril 2018 à Sillery, point de départ Parc de la Vesle, selon le programme suivant :

Duathlon XS : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass- journée-compétition, de benjamin à vétéran (années de naissance 2006 et avant)

Distance : 3km/10 km /1,3 km

Départ 10h00 benjamin/minime ; 10h05 pour les plus agés.

Duathlon 6/9 ans : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass- journée- compétition (année de naissance 2009, 2010, 2011, 2012) VTT conseillé

Distance : 250m/750m/250m

Départ 12h

Duathlon 10/11 ans : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass- journée- compétition (année de naissance 2007, 2008,) VTT conseillé.

Distance : 700m/2.7km/850m

Départ 12h45

Duathlon S : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass- journée-compétition, de cadet à vétéran (années de naissance 2002 et avant).

Il est possible de s'inscrire soit de manière individuelle, soit par équipe relais composée de deux personnes, soit en entreprise.

Distance : 5km/20 km /3 km

Départ 14h30

Duathlon challenge entreprise : Une équipe est composée au minimum de 4 athlètes.

Les 3 meilleurs constitueront le classement pour le challenge entreprise. L'entreprise la plus représentée en nombre de participants sera récompensée.

INSCRIPTIONS :

✓ Les courses sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés Fftri.

Les non-licenciés ou licenciés FF Triathlon 'Loisirs' devront souscrire un Pass-journée-compétition (en même temps que l'inscription à l'épreuve) fournir un certificat médical de moins de 6 mois comportant la mention de 'non contre indication à la pratique du duathlon ou triathlon en compétition')

✓ Les inscriptions se feront sur le site de la Fftri et via avant le 15/04/2018.

Les inscriptions sur place sont possibles avec une majoration de 5€ (sauf courses jeunes)

✓ Les dossiers doivent être complets pour que l'inscription soit validée : bulletin d'inscription signé + photocopie de la licence ou photocopie du certificat médical pour les non licenciés + règlement du droit d'inscription par chèque à l'ordre du Reims Triathlon.

✓ Les tarifs sont les suivants :

XS : 10€ pour les licenciés 12€ pour les non-licenciés

S individuel : 20€ pour les licenciés 25€ pour les non-licenciés

S relais : 30€ pour les licenciés 34€ pour les non-licenciés

Courses jeunes: 3€ pour les licenciés 5€ pour les non-licenciés

Challenge entreprise (uniquement S) : 20€ pour les licenciés 25€ pour les non-licenciés

Pour le challenge entreprise, un tarif de groupe est possible :

Pour 10 inscriptions, 10% de réduction sur les dossards

Pour 15 inscriptions, 15% de réduction sur les dossards

Pour 20 inscriptions, 20% de réduction sur les dossards

✓ La signature de l'athlète, sur le bulletin d'inscription, signifie qu'il accepte le règlement et certifie exact les renseignements fournis.

✓ Les dossards sont à retirer à partir de 8h00 et jusque 1 heure avant chaque départ au Parc de la Vesle et 1h30 pour les inscriptions sur places. Pour les entreprises, le retrait des dossards sera groupé.

Les athlètes devront présenter l'original de leur licence ou de leur certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité.

✓ Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué. Sur présentation d'un certificat médical, le montant de l'inscription sera reporté sur l'édition suivante.

REGLES DE COURSE

L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon, ainsi le règlement en vigueur est celui de la FFTri.

✓ La présence au briefing d'avant course est obligatoire (10 minutes avant chaque départ)

✓ Aucune aide extérieure ne vous sera accordée.

✓ Interdiction de couper le parcours

✓ 1 seul dossard sera remis à chaque concurrent, ainsi le port d'une ceinture porte-dossard ou élastique à la taille est indispensable. 3 points d'attache sont nécessaires pour maintenir le dossard.

✓ Le temps limite est fixé à 1h30 pour l'épreuve XS et à 2h45 pour l'épreuve S

Course à pied :

✓ port du dossard devant

✓ la partie pédestre se déroulera majoritairement sur le chemin de halage du canal sur un parcours roulant.

Vélo :

✓ Le port du casque homologué à coque rigide jugulaire serrée, est obligatoire

✓ L'entrée dans le parc à vélos se fera casque sur la tête jugulaire serrée : la circulation à vélo dans le parc est interdite.

✓ Le respect le Code de la Route obligatoire.

✓ port du dossard dans le dos

✓ Le drafting (se protéger du vent par l'aspiration du cycliste devant soi à vélo) ne sera pas autorisé entre coureurs pour l'épreuve « XS » et « S ».

✓ Le parcours cycliste s'effectuera en 1 boucle pour les épreuves jeunes, XS et S.

✓ Le parcours vélo est conseillé en VTT pour les courses enfants (6/9 et 10/11 ans)

Relais : Le passage du relais se fait par transmission de la puce électronique à l'emplacement matérialisé dans les zones de transition.

Récompenses/Résultats

✓ Les récompenses seront attribuées aux athlètes présents à la remise des prix

✓ La remise des prix pour les épreuves jeunes et XS se déroulera à 13h45 et pour l'épreuve S à 17h30.

✓ Les résultats seront disponibles sur le site Internet du club : <http://reimstriathlon.fr>

Environnement et développement durable

- ✓ Le Duathlon de la Montagne de Reims emprunte des voies à travers les vignes de la Champagne. Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet environnement et à le préserver.
- ✓ Chaque triathlète s'engage à respecter l'environnement, pas de jets de détritiques en dehors des zones de propreté prévues et signalées, tout manquement à ces consignes pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Assurance, responsabilité et sécurité

- ✓ Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass- compétition », acquis lors de leur inscription).
- ✓ Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.
- ✓ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Annulation

- ✓ Si l'épreuve est annulée pour cas de "forces majeures", avant le 07/03/18, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après le 07/03/18, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.
- ✓ Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Droit à l'image

- ✓ Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation au Duathlon de la Montagne de Reims 2018, sur tous supports y compris pour des projections éventuelles, lors de cette journée.
- ✓ Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse